



---

## Réponses aux questions (DQ3, n<sup>os</sup> 9 à 11)

---

### **Question 9**

Expliquez-nous les politiques des différentes divisions d'Hydro-Québec relatives aux compensations versées lors de la réalisation de projet et celles qui visent à favoriser les retombées économiques régionales ? Expliquez si ces politiques varient en fonction de la taille des projets.

### **Réponse d'Hydro-Québec**

Hydro-Québec Équipements et services partagés a reçu le mandat de la division TransÉnergie pour la réalisation des travaux projetés pour le poste aux Outardes.

La réalisation des nouveaux projets de transport d'électricité de la division TransÉnergie fait l'objet de compensations aux collectivités concernées (incluant les communautés autochtones), conformément au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec. Par ce programme, l'entreprise verse un montant aux organismes admissibles au moment de la construction de nouvelles installations de transport. Ce montant correspond à 1 % de la valeur initialement autorisée des installations de transport d'énergie visées par le PMVI.

Les politiques qui favorisent les retombées économiques régionales sont les suivantes :

- Lorsque l'envergure des travaux est inférieure à un million de dollars, Hydro-Québec publie des appels de soumissions qu'elle peut limiter à la région d'accueil d'un projet lorsque le marché assure une concurrence suffisante.
- Lorsque l'envergure des travaux est supérieure à cinq millions de dollars, Hydro-Québec peut inclure à ses documents d'appels de soumissions une clause d'incitation à la sous-traitance régionale. Par cette clause, l'attributaire du contrat peut avoir droit au remboursement d'une partie de la valeur des travaux réalisés et des fournitures qui origine de la région d'accueil d'un projet.

La valeur fixée pour l'envergure des travaux et certaines modalités d'applications peuvent varier en fonction de la région d'accueil.

### **Question 10**

Un comité des retombées économiques régionales a été mis en place pour de déterminer l'ampleur des retombées économiques du projet hydroélectrique de la rivière Romaine et évaluer l'efficacité des pratiques d'affaires mises en œuvre. Est-ce que Hydro-Québec serait disposé à ce que ce comité discute d'autres projets réalisés dans la région de la Côte-Nord comme le projet de Poste aux Outardes à 735-315 kV et lignes de raccordement à 735 kV ?

### **Réponse d'Hydro-Québec**

Comme le projet de poste aux Outardes n'a pas la même envergure et touche seulement une MRC, nous serions plutôt disposés à ce qu'un représentant désigné pour le poste aux Outardes rencontre annuellement les représentants socio-économiques du milieu hôte intéressés par le projet et les retombées économiques. De plus, des représentants du projet Romaine rencontrent les gens d'affaire de chaque MRC bimestriellement et il serait possible de se joindre à eux lors d'une rencontre pour annoncer les contrats à venir dans le cadre du projet de poste aux Outardes. Ceci dans le but d'informer de façon privilégiée les responsables d'organismes socio-économiques et les entrepreneurs intéressés par les contrats à venir et les clauses particulières qui en découlent.

### **Question 11**

Participez-vous au comité de sécurité de la route 389 ? Quelles seraient les mesures prises pour favoriser le déplacement sécuritaire des employés d'Hydro-Québec ou des entrepreneurs au cours des travaux ?

### **Réponse d'Hydro-Québec**

Hydro-Québec est un des membres fondateurs du comité de sécurité de la route 389 et quatre représentants nommés y siègent. Un de ceux-ci serait disponible pour rencontrer un représentant désigné pour le poste aux Outardes pour lui faire part des particularités de la route et des actions du comité mises en place. Nous privilégierons le covoiturage pour les employés d'Hydro-Québec et le dépliant ainsi que le formulaire de plainte du comité de sécurité de la route 389 sera remis au chef de travaux puis redistribué aux entrepreneurs affectés au projet. Le comité procède également à deux activités de sensibilisation (de type barrage routier) par année et tous les utilisateurs de la route sont rencontrés à ce moment. Ce sera le cas des véhicules légers et lourds se rendant en direction du projet de poste aux Outardes. Une autre mesure, déjà bien connue par les transporteurs, sera de demander les permis pour le transport hors-norme à Transports Québec - ce dernier acheminant l'information aux membres du comité de sécurité de la route 389. <http://comitesecuriteroute389.com/>